

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

*Les stratégies des fabricants pour réduire
la durée de vie de vos produits*

Guide complet • Analyse technique • Cadre législatif

Février 2026

1. INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ?

L'obsolescence programmée désigne l'ensemble des techniques par lesquelles un fabricant vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement. Cette définition est inscrite dans la loi française du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 99).

Cette pratique constitue un délit en France depuis 2015, passible de 2 ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende, pouvant être portée à 5 % du chiffre d'affaires annuel moyen.

62 Mt

Déchets électroniques par an
dans le monde

-30%

Durée de vie des lave-linge en 8
ans

1/2

Appareils jetés qui sont
réparables



Selon l'ADEME, la notion d'obsolescence programmée dénonce un stratagème par lequel un bien verrait sa durée normative sciemment réduite dès sa conception, limitant ainsi sa durée d'usage pour des raisons de modèle économique.

2. LA QUALITÉ MÉDIOCRE DES PRODUITS

| 2.1 Des composants calibrés pour la durée de garantie

L'une des stratégies les plus répandues consiste à utiliser des composants dont la durée de vie est calculée pour correspondre exactement à la période de garantie. Les fabricants réalisent des tests d'endurance précis et sélectionnent des matériaux qui résisteront juste assez longtemps pour éviter les retours sous garantie, mais tomberont en panne peu après.

Exemples concrets :

- Roulements à billes de qualité inférieure dans les équipements de fitness, conçus pour tenir 2 000 heures au lieu de 10 000 heures possibles
- Condensateurs électrolytiques sous-dimensionnés dans les cartes électroniques, qui gonflent et fuient après 2-3 ans
- Courroies d'entraînement en matériaux composites bon marché qui s'étirent et cassent prématurément
- Plastiques techniques remplacés par des plastiques standards qui se fragilisent avec la chaleur

| 2.2 L'arbitrage coût / durée de vie

Les fabricants réalisent un arbitrage délibéré entre le coût de fabrication et la longévité du produit. Lorsque cet arbitrage conduit à une réduction de la qualité sans baisse de prix correspondante pour le consommateur, il s'agit d'obsolescence programmée caractérisée.

Composant	Version économique	Version durable
Roulement	2 000 h	10 000+ h
Courroie	1 500 h	8 000+ h
Condensateur	2-3 ans	8-10 ans
Revêtement	1-2 ans	5-7 ans
Connectique	3 000 cycles	15 000+ cycles

3. LA PROBLÉMATIQUE DES PIÈCES DÉTACHÉES

3.1 Disponibilité limitée dans le temps

Les fabricants maintiennent les pièces détachées pendant une durée volontairement restreinte. Une fois cette période écoulée, le produit devient irréparable, forçant le consommateur à racheter un appareil neuf. La loi française impose désormais un minimum de 5 à 10 ans de disponibilité selon les catégories de produits, mais de nombreux fabricants se contentent du strict minimum légal.



La loi AGECE du 10 février 2020 impose aux fabricants d'équipements électroménagers d'assurer la disponibilité des pièces détachées pendant une durée minimale de 5 ans. En cas de manquement : amende jusqu'à 75 000 € pour une personne morale.

3.2 Le refus de vendre des pièces détachées

Certains fabricants refusent purement et simplement de vendre des pièces détachées aux réparateurs indépendants ou directement aux consommateurs. Cette pratique vise à :

1. Contrôler le circuit de réparation en imposant les réparateurs agréés (souvent plus chers)
2. Décourager la réparation pour favoriser le rachat
3. Éliminer la concurrence des réparateurs indépendants
4. Maintenir un monopole sur l'après-vente

3.3 Le prix prohibitif des pièces détachées

Même lorsque les pièces sont disponibles, leur prix est souvent volontairement gonflé. Ce mécanisme est redoutable : lorsque le coût de la pièce additionné à la main-d'œuvre dépasse 30 % du prix d'un appareil neuf, le consommateur renonce généralement à la réparation.

COÛT DE RÉPARATION	APPAREIL NEUF
Pièce détachée : 150-300 €	Modèle équivalent
Main-d'œuvre : 80-150 €	Garantie 2 ans incluse
Déplacement : 30-60 €	Livraison gratuite
TOTAL : 260-510 €	PRIX : 400-600 €



L'association HOP regrette que les décrets n'imposent aucun plafonnement au prix des pièces détachées. Un prix excessif peut faire pencher la balance en faveur du renouvellement plutôt que de la réparation.

3.4 L'impossibilité de retourner les pièces détachées

Lorsqu'un technicien ou un consommateur commande une pièce détachée et se trompe de référence, il se retrouve piégé : de nombreux fabricants refusent le retour des pièces commandées. Cette politique dissuade les tentatives de réparation, car le risque financier d'une erreur de commande est entièrement reporté sur l'acheteur.

Cette problématique est d'autant plus criante que les références pièces sont souvent complexes, avec des variations subtiles entre modèles, des références qui changent d'une année à l'autre, et une documentation technique volontairement insuffisante pour identifier la bonne pièce.

4. L'OBsolescence LOGICIELLE : LE VERROUILLAGE NUMÉRIQUE

| 4.1 Les mises à jour forcées et le verrouillage logiciel

Les fabricants intègrent désormais des logiciels internes (firmware) dans la quasi-totalité des équipements. Ces logiciels permettent de programmer des dysfonctionnements, de bloquer des fonctionnalités, ou de rendre l'appareil incompatible après une mise à jour.

Les mécanismes de verrouillage logiciel incluent :

- **Mises à jour automatiques** qui ralentissent volontairement les anciens modèles
- **Détection de pièces non originales** provoquant des bugs même si les caractéristiques sont identiques
- **Compteurs d'utilisation intégrés** qui bloquent l'appareil après un nombre défini de cycles (cartouches d'encre)
- **Logiciels de diagnostic propriétaires** inaccessibles aux réparateurs indépendants
- **Arrêt du support logiciel** rendant l'appareil vulnérable ou inutilisable



La loi du 15 novembre 2021 (REEN) a étendu la définition du délit d'obsolescence programmée pour intégrer explicitement le caractère logiciel de la technique employée. Les fabricants sont désormais tenus d'assurer les mises à jour de sécurité pendant une durée raisonnable.

| 4.2 Le cas emblématique d'Apple

Apple a été condamné à une amende de 25 millions d'euros en France pour « pratiques commerciales trompeuses par omission ». Les détenteurs d'iPhone constataient des dysfonctionnements après le remplacement de pièces d'usure (batterie, écran) par des réparateurs indépendants, même avec des pièces aux caractéristiques techniques identiques.

5. LE SUPPORT TECHNIQUE DÉFAILLANT

| 5.1 Des équipes commerciales au lieu de techniciens

Le support technique des fabricants est souvent confié à des équipes commerciales sans compétences techniques réelles. Ces interlocuteurs sont formés pour vendre des contrats de maintenance ou orienter vers le remplacement, mais sont incapables d'apporter une assistance technique pour la réparation.

Les conséquences pour le technicien ou le consommateur :

- Impossibilité d'obtenir des schémas électriques ou des procédures de diagnostic
- Réponses génériques du type « contactez un réparateur agréé » ou « remplacez l'appareil »
- Aucune aide pour identifier les pannes ou les codes erreur
- Temps d'attente excessifs pour des réponses non pertinentes

| 5.2 L'absence de documentation technique

Les fabricants ne fournissent plus, ou de manière très incomplète, les manuels techniques nécessaires à la réparation de leurs produits. Cette absence volontaire de documentation empêche les réparateurs indépendants de diagnostiquer et réparer efficacement.

Type de document	Ce qui devrait exister	Réalité constatée
Manuel technique	Schémas complets, procédures	Souvent inexistant
Codes erreur	Liste complète et solutions	Partiels ou réservés
Vues éclatées	Toutes pièces référencées	Absentes ou incomplètes
Logiciel diagnostic	Accès ouvert	Propriétaire et payant
Support SAV	Techniciens qualifiés	Commerciaux scriptés

6. LE CADRE LÉGISLATIF ET LES DROITS DU CONSOMMATEUR

6.1 Les lois françaises

1. **Loi Hamon (2014)** : Obligation d'information sur la disponibilité des pièces détachées
2. **Loi Transition énergétique (2015)** : L'obsolescence programmée devient un délit pénal (2 ans + 300 000 €)
3. **Loi AGECE (2020)** : Indice de réparabilité, disponibilité des pièces 5 ans minimum, bonus réparation
4. **Loi Climat et Résilience (2021)** : Extension des obligations de pièces détachées aux sports, loisirs, bricolage
5. **Loi REEN (2021)** : Intégration de l'obsolescence logicielle dans la définition du délit

6.2 Les avancées européennes

La directive européenne sur le droit à la réparation, adoptée et devant s'appliquer à partir du 31 juillet 2026, prévoit plusieurs mesures majeures : obligation de réparation par les fabricants pour les produits techniquement réparables, mise à disposition de pièces détachées à prix raisonnable, création d'une plateforme européenne de mise en relation avec des réparateurs, et interdiction d'utiliser des techniques logicielles empêchant la réparation par un réparateur non agréé.

SANCTIONS PÉNALES

2 ans d'emprisonnement

300 000 € d'amende

Jusqu'à 5 % du CA annuel

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

3 000 € (personne physique)

15 000 € (personne morale)

75 000 € non-disponibilité pièces

7. SYNTHÈSE : LES 9 LEVIERS DE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

N°	Technique	Description et impact
1	Qualité médiocre calibrée	Composants conçus pour tenir juste la durée de garantie, provoquant des pannes prévisibles
2	Disponibilité limitée des pièces	Pièces détachées rendues indisponibles après une période volontairement courte
3	Refus de vente de pièces	Accès aux pièces réservé aux réparateurs agréés, excluant les indépendants
4	Prix prohibitif des pièces	Coût de réparation rendu supérieur à 30 % du prix neuf pour décourager la réparation
5	Retour pièces impossible	Aucune possibilité de retour en cas d'erreur de référence, risque financier pour l'acheteur
6	Verrouillage logiciel	Firmware propriétaire, mises à jour qui ralentissent, détection de pièces non originales
7	Logiciel diagnostic fermé	Outils de diagnostic accessibles uniquement au réseau agréé du fabricant
8	Support technique inadapté	Hotline commerciale sans compétences techniques, orientée vers le remplacement
9	Absence de documentation	Pas de manuels techniques, vues éclatées incomplètes, schémas électriques absents

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Consultez l'indice de réparabilité avant d'acheter • Exigez la documentation technique
 Privilégiez les marques qui fournissent des pièces détachées • Utilisez le bonus réparation
 Signalez les abus à l'association HOP (halteobsolescence.org) ou à la DGCCRF

Sources : Légifrance, ADEME, Association Halte à l'Obsolescence Programmée (HOP), economie.gouv.fr, Directive européenne Droit à la réparation 2024.